

**INSTITUT INTERNATIONAL
DES ASSURANCES (I I. A)
YAOUNDÉ**

**7e PROMOTION
1984 – 1986
CYCLE SUPÉRIEUR**

ANALYSE DES BILANS ET COMPTES DE RÉSULTATS DE FONCIAS

**Mémoire de fin d'Études pour l'obtention
du Diplôme d'Études Supérieures d'Assurances (D E S A)**

**Présenté et soutenu publiquement
par le Camarade YAMEOGO Alfred J. V.
(BURKINA FASO)**

**Directeur de Mémoire
EKOUMOU Raymond
Directeur Général AMACAM**

R E M E R C I E M E N T S

=====

Faisons notre, ce proverbe "Un seul doigt ne peut ramasser la farine" ; pour exprimer notre sincère gratitude à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce mémoire.

Nous demeurons plus sensible aux conseils de Mr. GARBAZ (Inspecteur Contrôleur en France), et à la disponibilité permanente de Mr. EKOUMOU qui malgré ses occupations, n'a ménagé aucun effort pour nous encadrer.

A V E R T I S S E M E N T

=====

Sans que cela puisse être considéré comme une insuffisance, le présent mémoire n'a nullement développé les aspects comptables des différentes notions qui y sont véhiculées.

Voilà pourquoi nous renvoyons le lecteur, en cas de besoins, à l'ouvrage de G. SIMONET : "La Comptabilité des entreprises d'assurances" 2è Edition l'Argus.

Par ailleurs les propos, et prises de position contenus dans ce mémoire, n'engagent que la seule responsabilité de l'auteur.

S O M M A I R E

=====

	Pages
<u>Introduction Générale</u>	1
<u>Chapitre Premier</u> le compte d'exploitation générale (C.E.G.).....	3
<u>Paragraphe 1.-</u> Le débit du C.E.G.	3
a)- Charges de sinistres nettes de recours	3
1./- Opérations brutes.....	3
2./- Cessions et rétrocessions	3
b)- Charges de commissions	4
c)- Autres charges	4
1./- Frais de personnel	4
2./- Impôts et taxes	4
3./- Travaux fournitures services extérieurs transports et déplacements	4
4./- Frais divers de gestion	5
5./- Dotations aux amortissements (autres que celles afférentes aux placements	5
d)- Charges de placements	6
e)- Le Solde créditeur	6
<u>Paragraphe 2.-</u> Le Crédit du C.E.G.....	6
a)- Opérations brutes	6
1./- Primes et accessoires (nets d'annulations).....	6
2./- La Provisions pour risques en cours (PREC).....	6
b)- Cessions et rétrocessions	7
c)- Les produits financiers	8
d)- Les autres produits	8
<u>Paragraphe 3.-</u> Eléments d'appréciation du C.E.G.....	8
a)- Approche globale	8
1./- Gestion technique et gestion financière	8
2./- Quelques ratios	10
b)- Approche par branche	13
1./- Automobile	13
2./- Incendie	13
3./- Les autres risques	13
4./- Les transports	13

Attention cela ne fait V

* Le co

1.

2.

3.

4.

	Pages
* Le compte de pertes et profits.....	14
1./- Pertes et profits sur exercices antérieurs	14
2./- Pertes et profits exceptionnels	14
3./- Impôts sur les bénéfices	14
4./- Le solde créditeur	14
<u>Chapitre Second : Le bilan</u>	15
<u>Paragraphe 1.- Autopsie des grandes masses du bilan</u>	15
a)- Le passif du bilan (origines des fonds).....	15
1./- Les capitaux propres	15
2./- Dettes à long et moyen terme	16
3./- Les provisions techniques	16
3-1./- Du montant des provisions techniques.....	16
3-2./- Du respect de la réglementation en matière de provi-	
sions techniques	17
4./- Les dettes à court terme	20
5./- Le bénéfice	20
b)- L'actif du bilan	21
1./- Les placements et autres valeurs immobilisées nettes	21
2./- Part des cessionnaires dans les provisions techniques....	21
3./- Valeurs réalisables ou disponibles à court terme	21
<u>Paragraphe 2.- Evolution de la structure financière : méthode</u>	
des ratios.....	22
a)- Ratios de structure financière	22
b)- Ratios de rentabilité	24
c)- Limites de la méthode des ratios	25
<u>CONCLUSION GENERALE</u>	26
<u>Bibliographie</u>	
<u>Annexes</u>	

INTRODUCTION G E N E R A L E

=====

En avril 1974 sous l'égide de la CICA (Conférence Internationale des Contrôles d'Assurances) en vue de promouvoir l'assurance dans les pays membres, l'actuel Burkina Faso décidait de la création d'une Société Nationale d'Assurances et de Réassurances (SONAR). Cette société vit le jour par absorption des portefeuilles des différentes agences de la place (G.F.A, U.A.P. etc...)

Seule la Foncière échappa à ce mouvement, mais il avait été décidé qu'en 1978 serait créée une Compagnie d'Assurances sur son initiative. En février de cette année donc, cette dernière prit la dénomination de FonciVolta, société anonyme de droit national au capital de 140.000.000 FCFA réparti comme suit :

- Foncière 52%
- Privés Voltaïques 48%

En Septembre 1983, l'agence générale Foncière disparaissait avec le rachat de son portefeuille par Foncivolta ; qui prendra la dénomination de Foncias en Novembre 1984 compte tenu du changement de nom du pays siège.

La structure du capital était désormais la suivante : l'Etat Burkinabè représenté par la C.N.D.I. (Caisse Nationale des Dépôts et Investissements) devint actionnaire à hauteur de 20%, les privés Burkinabè 29% et P.F.A (Préservatrice Foncière Assurances) conservait provisoirement les 51% restants (1).

Evoluant sur un marché de duopole, Foncias pratique des opérations d'assurances en I.A.R.D. (Incendie Accidents Risques Divers), et en transport.

Après une telle présentation de Foncias, la question que l'on pourrait poser, serait celle de savoir pourquoi avons nous choisi ce sujet ?

La première raison tient au fait que compte tenu de l'inversion de leur cycle de production, les compagnies d'assurances sont des institutions financières à excédent de financement. Il s'agira donc pour elles de mener une politique de gestion financière aboutissant à la rentabilité de leur exploitation. Cela suppose une maîtrise de tous les facteurs générateurs ou des-

(1) cf annexe 1.

tructeurs de profit, laquelle maîtrise passe nécessairement par l'analyse des divers documents comptables.

Le deuxième motif c'est que la nécessité de préserver les intérêts des assurés et l'épargne publique, a amené l'Etat à exercer un contrôle sur les compagnies d'assurances. En effet, une des caractéristiques des bilans des sociétés d'assurances, est de présenter un certain nombre de postes - et non des moindres - sous forme d'évaluations. La part d'arbitraire que présente le recours à un tel système n'a pas échappé aux autorités du contrôle. Il convient pour cela de prendre toutes les précautions utiles, lors de l'établissement des documents comptables, en vue de cerner avec exactitude la situation financière de la compagnie ; mais aussi le prix de revient du risque exploité. Ce dernier élément n'est pas à négliger, car il serait difficilement admissible qu'une compagnie, tout en réalisant des bénéfices substantiels puisse procéder encore à une hausse abusive des tarifs.

Débordant le cadre de l'assurance proprement dit, le contrôle de l'Etat tend à encourager, sauvegarder et orienter l'épargne considérable que canalisent les compagnies d'assurances ; ce qui implique une fois de plus l'analyse des documents comptables.

Ce sera donc l'occasion pour nous de vérifier le respect de la réglementation, en matière de provisions techniques par Foncias.

Enfin s'il est vrai que les mutuelles et sociétés à forme mutuelle ne recherchent pas de bénéfices, il n'en est pas de même des sociétés anonymes dont les actionnaires recevront (en cas de bénéfice) des dividendes. L'analyse des documents comptables intéresse donc ces derniers à plus d'un titre.

Toutes ces raisons nous ont finalement amené à mûrir notre réflexion sur : "L'analyse des bilans et comptes de résultats de Foncias", et cela à la dimension d'un mémoire de fin d'études.

Le choix de cette compagnie n'est pas un phénomène du hasard, car ayant effectué un stage en son sein, nous avons été mis "aux parfum" d'informations diverses, qu'il nous appartenait de vérifier.

Après avoir analysé le compte d'exploitation générale dans un chapitre premier, nous aborderons l'étude des bilans de 1982 à 1984 en second lieu.

CHAPITRE PREMIER : Le compte d'exploitation générale (C.E.G.)

Compte collectant à son débit les charges, et au crédit les produits ; le solde du C.E.G. exprime le résultat de l'exploitation d'un exercice donné.

Paragraphe 1.-

Le débit du C.E.G. (1)

Il regroupe tous les comptes de charges par nature de la classe 6.

a)- Charges de sinistres nettes de recours.

C'est le poste le plus important du débit qui comporte :

- les prestations et frais payés c'est-à-dire les sinistres réglés en principal, et les frais accessoires payés par la compagnie au cours d'un exercice ; déduction faite des recours.

- la variation de provisions pour sinistres à payer, qui est positive (le montant à la clôture est en principe supérieur à celui de l'ouverture).

1.- Opérations brutes.

On constate une baisse de 13,28% en 1984 des prestations et frais payés. Cela de prime abord aura une incidence positive sur les résultats de la compagnie, si cette baisse s'est accompagnée d'une stagnation ou d'une hausse du chiffre d'affaires (cf infra).

Malgré cela, la charge de sinistres de l'exercice est passée de 403.927.454 FCFA en 1983, à 481.790.381 FCFA en 1984, soit une hausse de 19,27%.

2.- Cessions et retrocessions.

Le montant des prestations et frais à la charge des réassureurs à connu une baisse de 59,07% de 1983 à 1984. Cela est dû au fait que 1984 a été marqué par de nombreux petits sinistres, alors que son nombre des traités de réassurance de Foncias sont des Excess of Loss (XL). Par conséquent toute la flopée de petits sinistres, dont le montant était inférieur à la priorité sont restés à la charge de la compagnie. Quant à la variation de provisions pour sinistres, elle fut négative c'est-à-dire en baisse de -20,98% en 1983, et positive de + 4,25% en 1984.

(1) cf Introduction générale.

*vous voyez parler de la
diminution de provision nette
d'assurance*

L'évidence c'est que toute diminution de la part des réassureurs dans ces provisions, aura pour corollaire l'augmentation de la variation nette de provisions, qui se répercutera à son tour sur la charge nette des sinistres.

b) - Charges de commissions.

Les commissions servent à rémunérer le réseau commercial. Celles-ci qui atteignaient 221.869.323 F.CFA en 1983, sont passées à 52.281.449 F.CFA en 1984, soit une chute de 76,43%. Cette baisse substantielle a pour origine, le rachat de l'agence générale Foncière (1) 1983.

Quelques notes

En effet, après cette date, pratiquement toutes les opérations d'assurances étaient traitées par le siège à OUAGADOUGOU, ou par les bureaux directs régionaux.

Il va sans dire que la diminution des commissions, a eu une incidence largement positive sur le résultat d'exploitation, comme nous le constaterons par la suite.

c) - Autres charges.

Elles sont regroupées dans différents comptes qui sont les suivants :

1.- Frais de personnel.

De 1983 à 1984 ce poste a connu une hausse de 179,91%, car après le rachat de l'agence générale, tout le personnel de cette dernière a été pris en compte par Foncias.

2.- Impôts et taxes.

Ce poste qui se compose de la patente, ainsi que diverses taxes accuse une baisse de 6,14% en 1984.

Précisons que l'impôt sur les bénéfices et les taxes sur les contrats d'assurances, ne figurent pas dans ce poste.

3.- Travaux fournitures services extérieurs, transports et déplacements.

L'ensemble de cette rubrique est passée de près 44 millions à 67 millions en 1984, soit une hausse de 52,53%.

(1) cf Introduction générale

4.- Frais divers de gestion

De 1983 à 1984 la hausse de ce poste creuset, a été de 77,84%.

En récapitulatif, il y a lieu de noter que l'ensemble de ces quatre frais, constitue ce que l'on appelle frais généraux au sens strict (1). De 116.730.627 F.CFA en 1983, ils sont passés à 199.051.447 F.CFA en 1984.

S'il est de notoriété que les frais de personnel se taillent la "part du lion" dans les frais généraux, tout autre était la réalité à Foncias surtout en 1983 :

Ventilation des frais généraux en %

	1983	1984
Frais divers de gestion	17,04	17,77
Frais de personnel	21,58	35,42
Impôts et taxes	23,55	12,97
T.F.S.E. transports et déplacements	37,83	33,84
Total	100	100

Le tableau en lui même étant assez explicite, il n'y a pas lieu de s'étendre là dessus.

5.- Dotations aux amortissements (autres que celles afférentes aux placements)

Sur la période étudiée, la variation positive de 912,81% est imputable à l'acquisition de l'immeuble du siège.

Enfin avant d'aborder le poste suivant du débit du C E G, il y a lieu de noter la présence d'un compte de produits (75 commissions de réassurance) en négatif parmi les charges ; ce qui peut sembler insolite. En 1983 comme en 1984 cette commission a représenté près de 35% des primes cédées (2), ce qui signifie

(1) Pour comprendre les bilans et comptes de résultats des sociétés d'assurances. Sylvain UZAN Argus.

(2) cf infra (crédit du CEG)

en dernière analyse une réduction d'autant des charges.

d) - Charges de placements.

Pour l'essentiel, ils se limitent aux frais bancaires, comme les agios et commissions bancaires. La progression de ce poste a été de 10,82% entre 1983 et 1984.

e) - Le solde créditeur.

Il ne s'agit pas d'un poste fixe en tant que tel, car son existence est fonction de la synthèse de tout le CEG.

De 1983 à 1984 le solde créditeur a connu une hausse de 39,66%, ce qui est hautement appréciable, puisque le chiffre d'affaires subissait une baisse durant cette même période. D'ailleurs l'analyse du crédit du CEG nous en dira long à ce propos.

Paragraphe 2.-

Le crédit du C.E.G.

Il regroupe les comptes de produits par nature de la classe 7.

a) - Opérations brutes.

1./- Primes et accessoires (nets d'annulations)

Comme toute société, les compagnies d'assurances ont un poste créditeur qui permet d'apprécier le niveau de leur chiffre d'affaires.

De 1983 à 1984, le chiffre d'affaires a baissé de 8,25%, eu égard à certains facteurs. Réponse sera donnée à la cause de la baisse du chiffre d'affaires, lorsque nous aborderons l'approche par branche.

2./- La provision pour risques en cours (PREC)

Elle est la conséquence de la non concordance de l'exercice comptable et de la durée du contrat d'assurance. Cette provision est donc destinée à faire face à la gestion du risque, pendant la période comprise entre la date de l'inventaire, et l'échéance de la prime suivante ou fin du contrat. Nous avons en moins la provision à la clôture de l'exercice, alors que celle à l'ouverture viendra en plus.

En 1983, la variation de provision a été négative, en d'autres termes la provision à la clôture était supérieure de 26,14% à celle de l'ouverture.

Par contre en 1984, la variation de provision a été positive, ce qui est synonyme d'une diminution de 30,18% ; eu égard au fait qu'il y a une corrélation entre la baisse du chiffre d'affaires et le montant de la provision pour risques en cours.

Si l'on considère que d'une façon générale, les provisions pour risques en cours atteignent 20% des primes émises (car les compagnies d'assurances font le plus souvent la correction de répartition uniquement), on constate une insuffisance de provision en 1984.

En effet, $798.656.210 \times 20\% = 159.731.242$ P R E C en fin 1984 = 141.695.218.

	159.731.242
-	141.695.218
	18.036.024

Insuffisance

=

18.036.024

b) - Cessions et retrocessions.

La part des réassureurs a connu une augmentation de 24,36% au niveau des primes émises en 1984.

Par ailleurs, la variation de provision qui était négative en 1983 (-185,56%) ; est redevenue positive en 1984 (+ 85,92%).

S'il est vrai qu'une variation négative, de la part des réassureurs dans les risques en cours, aura une influence positive sur les primes acquises nettes de l'exercice ; c'est l'effet contraire qui se produira en ce qui concerne la variation de 1984.

Toujours à propos des primes acquises, un point qui mérite d'être évoqué car concourant à leur détermination, c'est les provisions pour annulations de primes.

En effet la particularité des primes, c'est qu'elles sont comptabilisées dès leur émission. Or toutes ces primes ne seront pas encaissées, par conséquent il faut prévoir des annulations sur les exercices à venir. Les provisions d'annulations, doivent donc figurer sur l'état C1 de la compagnie d'assurances.

Quelle ne fut donc notre surprise, de constater que sur les états C1 de 1983 et 1984 de Foncias, aucune provision d'annulation n'avait été prévue.

Tout se passe donc comme si la compagnie encaissait 100% des primes qu'elle émet.

c)- Les produits financiers.

De 1983 à 1984 les produits financiers, qui se composaient uniquement des intérêts des placements liquides, ont connu une baisse de 2,39% inhérente à la chute des taux d'intérêts bancaires.

d)- Les autres produits.

Ces produits accessoires sont passés de 2 millions à 12 millions F.CFA soit une hausse vertigineuse de 350,62% en 1983 et 1984.

Après l'analyse exhaustive des nomenclatures du CEG, il serait judicieux de pouvoir porter quelques jugements à travers la double approche qui suivra.

Paragraphe 3.-Eléments d'appréciation du CEGa)- Approche globale1.- Gestion technique et gestion financière

Le paradoxe de l'assurance, c'est qu'il arrive très souvent dans ce secteur, qu'une activité accessoire soit compensatrice des résultats de l'activité principale. Pour cela procédons à la dichotomie des C E G de 1983 et 1984.

C . E . G 1983

Compte Technique

D E B I T	MONTANT NET	C R E D I T	MONTANT NET
Sinistres et frais payés	98.908.012	Prim , Acc net d'Ann	645.399.008
+PSAP clôture	459.935.334	- PREC Clôture	174.287.777
-PSAP ouverture	158.850.210	+ PREC Ouverture	150.849.109
Charge de Sin; de l'ex.	399.993.136	Primes de l'exer.	621.960.340
Cssions et autres charg	261.503.944	Perte technique	39.536.740
T O T A L	661.497.080	T O T A L	661.497.080

On a mis les chiffres des affaires et des pertes

Compte Financier

D E B I T	MONTANT NET	C R E D I T	MONTANT NET
Frais financiers	14.848.840	Produits financiers	128.679.197
Bénéfice financier	116.555.108	autres produits	2.724.751
T O T A L	131.403.948	T O T A L	131.403.948

A partir du compte technique et celui financier, le solde d'exploitation s'établit comme suit :

Solde d'exploitation = Bénéfice financier - Perte technique

- S.E. = 116.555.108 - 39.536.740

- " - = 77.018.368 F.CFA

C. E. G. 1984

Compte technique

D E B I T	MONTANT NET	C R E D I T	MONTANT NET
Sinistres et frais payés	141.182.183	Primes, Acc net d'Ann.	518.947.032
+ PSAP Clôture	732.259.570	- PREC Clôture	137.661.073
- PSAP Ouverture	459.935.334	+ PREC Ouverture	174.287.777
Charges de Sin.de l'ex.	413.506.419	Primes de l'exer.	555.573.736
Cssions et autre charges	155.913.272	Perte technique	13.845.955
T O T A L	569.419.691	T O T A L	569.419.691

Compte financier

D E B I T	MONTANT NET	C R E D I T	MONTANT NET
Frais financiers	16.456.459	Produits financiers	125.592.566
Bénéfice financier	121.414.583	Autres produits	12.278.476
T O T A L	137.871.042	T O T A L	137.871.042

Solde d'exploitation = 121.414.583 - 13.845.955

- S.E. = 107.568.628 F.CFA

En 1983 comme en 1984, FONCIAS a enregistré des pertes techniques, et n'eût été les bénéfices financiers réalisés, le solde d'exploitation serait négatif.

Cette situation sans être singulière à FONCIAS, permet de comprendre l'importance de la gestion financière dans une compagnie d'assurances I.A.R.D. En effet les résultats de la gestion financière doivent d'abord, dans le cadre de l'exercice contribuer à l'équilibre de ceux de la gestion technique dont le solde net est fréquemment déficitaire. Par ailleurs ils doivent également dans toute la mesure du possible, pallier les effets de l'érosion monétaire qui sont d'autant plus nocifs ; qu'il s'écoule un délai plus long entre la constitution de la provision pour sinistre, et le règlement du sinistre.

2.- Quelques ratios

La détermination du ratio de sinistralité des différents exercices, est la suivante :

1983 (1)

$$\frac{\text{Sinistres}}{\text{Primes}} = \frac{403.927.454}{828.425.490} = 48,75\%$$

1984 (2)

$$\frac{\text{Sinistres}}{\text{Primes}} = \frac{481.790.381}{859.906.397} = 56,02\%$$

partant de l'hypothèse théorique de décomposition de la prime, sur 100F de prime nous aurons :

- Prime pure = 66
- Frais de gestion du risque = 6
- Frais d'acquisition = 20
- Frais généraux d'établissement des contrats = 8.

Lorsque donc dans une compagnie le ratio de sinistralité S/P est inférieur à 66%, on est dans une situation d'équilibre technique. Mais un S/P supérieur à 66% traduit un équilibre tarifaire et donc un déséquilibre technique ; l'équilibre tarifaire étant un rééquilibrage de la compagnie grâce aux produits financiers.

(1) et (2) cf. C.F.G. de 1983 et 1984

attention le $\frac{\text{solde d'exploitation technique}}{\text{différent du solde de sinistralité}}$

Malgré une légère hausse de 14,91% du S/P de 1984 par rapport à celui de 1983 ce qui est synonyme de dégradation, la compagnie a connu une situation d'équilibre technique sur ces deux exercices.

Abordant maintenant la réassurance on constate que le taux de cession est passée de 25,85% en 1983 à 35,02% en 1984. Pour la même période le taux de récupération des sinistres a connu une hausse vertigineuse de 1.360%, soit de 0,97% à 14,17%.

En théorie, le taux de cession et celui de récupération des sinistres, devrait être identique pour les réassurances proportionnelles. Mais précision avait été faite, que bon nombre des traités de FONCIAS étaient des XL (réassurance non proportionnelle).

Le résultat pour les réassureurs quant à lui s'est quelque peu dégradé, puisque le ratio de l'équilibre de la réassurance est passé de 39,41% en 1983 à 54,96% en 1984. Néanmoins tant que ce ratio demeure inférieur à 100, les réassureurs gagnent techniquement à couvrir FONCIAS ; le point d'alerte (perte des réassureurs) n'étant atteint qu'à partir de 100 (1).

(1) Voir tableau suivant.

Détail de calcul de la réassurance cédée

RATIOS ANNÉES	1983	1984
Taux de cession <u>Primes cédées</u> <u>Chiffre d'affaires</u>	$\frac{225.087.476}{870.486.484} = 25,85\%$	$\frac{279.709.178}{798.656.210} = 35,02\%$
Taux de récupération des sinistres <u>Charge de sinistre cédée</u> <u>Charge de sinistre brute</u>	$\frac{3.934.318}{403.927.454} = 0,97\%$	$\frac{68.283.962}{481.790.381} = 14,17\%$
Equilibre de la Réassurance Sinist. à charge des Réas. + Cession de Réassurance <u>Primes cédées</u>	$\frac{3.934.318 + 77.450.172}{206.465.150} = 39,41\%$	$\frac{68.283.962 + 99.005.583}{304.332.661} = 54,96\%$

b)- Approche par branche.

Nous n'avons pas la prétention de procéder à une analyse pointilleuse de toutes les branches, mais de donner autant que faire se peut un aperçu sur ce qui peut nous intéresser.

Lorsque l'on parcourt la ventilation par catégories d'opérations des états C1, on constate en ce qui concerne les opérations brutes (1) :

1./- Automobile

C'est de loin la branche la plus importante, car elle a supporté 46,25% de la charge de sinistres et occasionné 41,97% des primes en 1983.

Par contre en 1984 pour 46,33% des primes, l'auto a supporté 94,07% des sinistres. Cette dégradation catastrophique des résultats, est imputable à la garantie responsabilité civile ; plus précisément celle de la catégorie TPV (Transport Public des Voyageurs) et taxis. En effet pour cette catégorie le taux S/P est passé de 106,81% en 1983 à 306,12% en 1984.

2./- L'incendie

Cette branche a connu une chute à tous les niveaux, car de 1983 à 1984 sa charge de sinistres passait de 5,04% à 2,86%, tandis que les primes baissaient de 21,13% à 15,58%.

Cette baisse semble être liée aux problèmes conjoncturels, (faillite), qu'ont connu certaines unités industrielles de la place.

3./- Les autres risques

Disons qu'ils ont subi le même sort que l'incendie, c'est-à-dire baisse de la charge de sinistres de 9,79% à 4,40% ; et pour les primes 13,34% à 11,80%.

4./- Les transports

Cette branche est en pleine expansion car non seulement la charge de sinistre est passée de 38,92% à -1,33%, mais les primes elles connaissent une hausse de 23,56% à 26,29% de 1983 à 1984.

Cf. ce qui s'est passé

(1) Cf; annexe. 4

Ce boom se justifie par le fait que 1983 a vu l'instauration de l'obligation d'assurance, et sa domiciliation (1) pour toutes les marchandises ou facultés à l'importation.

Enfin bien que ne faisant pas partie du C E G, et en prélude au chapitre 2 sur le bilan, nous nous proposons d'aborder succinctement le compte de pertes et profits. En effet ce compte sert de trait d'union, car outre le fait qu'il reprend le solde du C E G ; il faut ajouter que le résultat (avant affectation) qui figurera au bilan de l'exercice, sera celui dégagé par le compte de pertes et profits.

* Le compte de pertes et profits (2)

1./- Pertes et profits sur exercices antérieurs

Il s'agit des pertes et profits sur les postes non techniques, dont l'origine remonte à une période distincte de l'exercice en cours.

Ce poste a varié de plus 78,44% pour les pertes et de -92,79 pour les profits, de 1983 à 1984.

2./- Pertes et profits exceptionnels

L'élément le plus important est constitué par les plus ou moins-values réalisées lors de la cession ou de l'apport d'éléments d'actif.

Les pertes se sont élevées à 128.474 F.CFA en 1984, tandis que les profits passaient de 1.247 F.CFA en 1983 à 659.785 F.CFA.

3./- Impôts sur les bénéfices.

C'est un impôt proportionnel, c'est-à-dire que son taux est proportionnel à la base imposable. De 1983 à 1984 cet impôt a augmenté de 75,64%.

4./- Le solde créditeur

Il est l'expression du bénéfice net réalisé par la compagnie ; ce bénéfice a progressé de 24,31% par rapport 1983.

(1) Ordonnance n° 83-028 CNR/PRES/MF portant domiciliation de l'assurance des marchandises ou facultés à l'importation.

(2) Cf. annexe 5.

CHAPITRE SECOND:Le bilan

Il est généralement convenu que le bilan est une photographie, témoignant de la situation patrimoniale de l'entreprise à une époque donnée. En assurance il y a lieu de préciser que la date de clôture du bilan a été impérativement fixée au 31 décembre (1)

Paragraphe 1. - Autopsie des grandes masses du bilan

a) - Le passif du bilan (origines des fonds)

Passif des bilans en % (2)

POSTES	1982	1983	1984
- Capitaux propres	10,60	9,60	7,98
dont :			
* Capital social	7,53	5,99	5,12
* Réserves	2,43	2,78	2,37
* Report à nouveau	0,64	0,83	0,49
- Dettes à long et moyen terme	29,69	19,81	15,46
- Provisions techniques	47,27	47,26	48,82
dont :			
* Provisions sinistres	38,61	38,57	43,63
* Provisions Primes	8,66	8,69	5,19
- Dettes à court terme	7,77	20,33	24,54
- Bénéfice	4,67	3,00	3,20
Total	100	100	100

1./- Les capitaux propres.

Sur les trois exercices, ces moyens de financement utilisés par la compagnie de façon permanente ou durable ont connu une baisse. Cette situation n'a rien d'anormale, car la fonction du capital de la compagnie d'assurance n'est pas de garantir les engagements des assurés.

(1) article 185 du décret du 30 décembre 1938

(2) Cf; annexes 6, 7, 8.

Par ailleurs l'expérience montre que pour la plus part des compagnies I.A.R.D., les fonds propres représentent entre 7% et 9% du bilan (1)

2./- Dettes à long et moyen terme

Il s'agit pour l'essentiel de la contre partie des valeurs mobilières ou espèces déposées en garantie par les cessionnaires. Dans le cas précis, il n'y a pas eu véritablement dépôt de valeurs mobilières (2), mais purement et simplement une rétention des primes cédées aux réassureurs, et l'inscription au crédit de la somme correspondante.

Malgré la baisse de ce poste de 29,69% en 1982 à 15,46% en 1984 il faut reconnaître qu'il demeure important par rapport à la norme qui varie de 9% à 10%.

3./- Les Provisions techniques.

Sans revenir sur les différentes méthodes de calcul des provisions techniques, retenons que celles-ci sont de deux sortes :

- La provision de primes (provision pour risques en cours).
- la provision de sinistres.

D'une manière générale, les provisions techniques ont toujours représenté le poste le plus important du passif, soit 70% à 80% du total ; et la provision de sinistres à elle seule avoisine 60% du total du passif. C'est donc dire qu'une erreur de 1% ou même de 0,5% dans la détermination du montant de cette provision, peut rendre le résultat net déficitaire, ou au contraire multiplier par 2 ou 3 le bénéfice de l'exercice.

3-1./- Du montant des provisions techniques

On constate que sur les 3 exercices, le montant total des provisions techniques est demeuré inférieur à 50%, à telle enseigne que l'on pourrait se demander qu'est ce qui justifie cela. En d'autres termes n'y a-t-il pas eu sous évaluation des provisions techniques ?

(1) Pour comprendre les bilans et comptes de résultats des sociétés d'assurances, Sylvain UZAN Argus.

(2) cf actif des bilans 1982, 83 et 84.

Tout d'abord lorsqu'on jette un regard sur la provision de primes on constate qu'elle est passée de 8,6% en 1983 à 5,19% en 1984. Cette baisse de 3,5% n'a rien d'anormale, dans la mesure où le chiffre d'affaires global avait connu une baisse de 8,25% pour la même période. La provision de prime étant calculée à partir des primes émises, il y a donc une corrélation entre ces deux montants.

Quant à la provision de sinistres, en valeur absolue elle atteignait 1.191.982.996 F.CFA au 31 décembre 1984.

Cette provision correspond à la valeur estimative des dépenses pour sinistres non réglés et pour sinistres réglés restant à payer à la date de l'inventaire.

Or en fin décembre 1984 le montant des sinistres restant à régler (cette appellation désigne l'estimation des dépenses) par FONCIAS, s'élevait à 956.630.588 F.CFA (1)).

Le montant provisionné représentant 124,60% de celui restant à régler, l'on peut affirmer sans risque de se tromper, qu'il n'y a pas eu sous évaluation des provisions techniques.

Mais l'appréciation des provisions techniques ne saurait se limiter à leur évaluation, car encore faut-il que celles-ci soient représentées à l'actif par des valeurs réglementées.

3-2.- Du respect de la réglementation en matière de provisions techniques

La loi (n° 37/68/AN du 24-07-1963) stipule que :

- "les liquidités affectées à la représentation des provisions techniques, ne peuvent excéder 40% de ces dernières.
- Les placements de 2^e catégorie ne pouvant pas excéder 50% du total des placements.
- Les placements de 1^{ère} catégorie étant sans limitation".

Dans la pratique que constate-t-on ?

(1) cf; Listing informatique décembre 1984.

Tableau des provisions techniques et leur couverture

ENGAGEMENTS	A N N E E S	
	1983	1984
Total des provisions techniques	1.103.846.411	1.333.678.214
(1) Liquidités affectées	121.969.457	143.398.824
Maximum autorisé 40%	441.538.565	533.471.286
Liquidités admises	121.969.457	143.398.824
à		
Placements effectués	981.876.954	1.190.279.390
(2) Placements effectués	1.101.722.589	1.419.264.865
<u>2ème Catégorie</u>		
- Maximum 50%	490.938.477	595.139.695
- effectués	953.478.004	1.122.039.849
- excédent non admis	462.538.527	526.900.154
<u>1ère Catégorie</u>		
- Minimum obligatoire	490.938.477	595.189.695
- Effectués	148.244.585	297.225.016
- Insuffisance	342.693.892	297.914.679
Total général de la couverture des provisions techniques : (1)+(2)	1.223.692.046	1.562.663.689

-Sources : Etats C4 de 1983 et 1984

- Au vu de la première et dernière ligne du tableau on constate globalement une très bonne couverture des engagements de la compagnie. en effet en 1983 la couverture représentait 110,85% des engagements, et en 1984 117,16%.

Ensuite lorsque l'on aborde les liquidités il y a un motif de satisfaction, eu égard aux principes de la réglementation.

Seulement là où le bât blaise, c'est précisément en ce qui concerne les placements.

En effet sur les placements de deuxième catégorie il y a entorse à la réglementation, car ceux-ci dégagent un excédent non admis qui représentait 94,21% en 1983 et 88,53% du maximum en 1984, autorisé par la loi.

Quant aux placements de première catégorie, ils accusent une insuffisance de 69,80% en 1983 et de 50,05% en 1984 par rapport au minimum obligatoire.

liquide
X
attention
Une des raisons de cette situation s'explique par le fait que toute politique de placement au delà du respect de la réglementation doit être dominée par le souci de sécurité, sûreté, et rentabilité. Or il faut reconnaître que ces trois éléments sont souvent inconciliables. Car si la sécurité vise à assurer la détention de titres d'Etat ou garantis par l'Etat (première catégorie) le rendement par contre de ces derniers est très faible. Les placements de deuxième catégorie, grâce aux dépôts rémunérateurs dans les banques, ont un taux de rentabilité plus élevé ; à tel point qu'une recherche effrénée de rentabilité peut conduire à des entorses au niveau de la réglementation.

Cela s'est produit à FONCIAS, puisque les dépôts à terme représentaient 84,11% en 1983 et 81,80% ^{en 1984} du total des provisions techniques (1).

Certes les produits financiers dégagés par les placements, permettent avions nous dit une compensation des pertes techniques. Cela est d'autant plus intéressant en période de hausse de taux d'intérêt.

Mais en cas de baisse des taux d'intérêt, la compagnie accusera le coup, comme ce fut le cas en 1984, et si cette tendance devait s'accentuer FONCIAS court le risque d'avoir "mis tous ses oeufs dans le même panier".

Autre irrégularité sur les provisions techniques, il s'agit des établissements bancaires habilités à recevoir les dépôts des compagnies d'assurances.

En effet l'arrêté n° 153/MFC/DI/SCA du 13 Mars 1971 (2), fait obligation aux compagnies d'assurances I.A.R.D. de déposer 50% de leurs réserves techniques auprès de la Banque Nationale de Développement (B.N.D.).

Or pour des raisons que nous ne saurions expliquer, le relevé des comptes de FONCIAS (3) à fin Mai 1985 ne laisse ^{né} aucunement transparaître un dépôt quelconque auprès de cette banque, malgré le fait qu'elle soit opérationnelle.

(1) cf annexes 9 et 10

(2) cf annexe 11

(3) cf annexe 12 : Balance étranger à ^{fin} Mai 1985.

expliquer
 Enfin un point méritant d'être évoqué, concerne la Zatu (Ordonnance) n° 84 050/CNR/PRES du 4 Août 1984, qui à notre avis a des répercussions au niveau de certains éléments des placements de première catégorie.

Il ressort effectivement de cette Zatu, que l'Etat est propriétaire exclusif du sol, lequel par voie de conséquence est inaliénable. Les particuliers ou personnes morales, ne sont propriétaires que des droits immobiliers, matérialisés par leur travail (constructions, plantations etc...)

En d'autres termes, un terrain n'a de valeur que ce que valent ce qui y est bâti.

Peut-on dans ces conditions, continuer à faire figurer dans les placements de première catégorie (au titre des immeubles) les terrains non construits qui représentent une valeur de 38.250.000 F.CFA à FONCIAS ?

Le débat reste ouvert sur la question, et pour clore sur les provisions techniques il appartient à la Direction du Contrôle des Assurances, de se pencher sur la question.

4./- Les dettes à court terme.

Sur les trois exercices on constate une hausse sensible en 1983 (20,33%) et 1984 (24,54%), d'autant plus que la moyenne avoisine 8% à 9%.

Mais lorsque l'on compare ces pourcentages par rapport aux valeurs réalisables à court terme (1) ; l'on se convainc de la bonne situation financière de la compagnie dans le court terme.

5./- Le Bénéfice.

En 1983 celui-ci a connu une légère diminution par rapport à l'année précédente, et suivante ; mais demeure satisfaisant eu égard à la moyenne se situant entre 1% et 2% pour bon nombre de compagnies.

(1) voir infra (actif du bilan).

b)- L'actif du bilan (emplois).Actif des bilans en %

POSTES	1982	1983	1984
- Placements et autres valeurs immobilisées nettes	7,18	22,67	21,51
- Part des cessionnaires dans les provisions techniques	30,58	20,10	16,98
- Valeurs réalisables ou disponibles à court terme	62,24	57,23	61,51
dont : * Banque et C.C.P.	50,68	44,87	45,18
T O T A L	100	100	100

1./- Les placements et autres valeurs immobilisées nettes.

D'une manière générale ce poste est le plus important de l'actif du bilan (63% à 68% en moyenne) puisque englobant les placements.

Mais ce n'est pas le cas à FONCIAS, où sur les 3 exercices ce poste est demeuré de loin inférieur à 1/4 de l'actif. L'explication de cette situation se trouve dans les valeurs réalisables comme nous le verrons.

2./- Part des cessionnaires dans les provisions techniques.

Les provisions techniques au passif étant déterminé au brut de la réassurance ; il est évident qu'avec la cession d'une partie des risques s'opère le transfert d'une partie des provisions techniques.

Ce poste en moyenne représente entre 11% et 23%.

3./- Valeurs réalisables ou disponibles à court terme.

Dans bon nombre de compagnies d'assurances, ce poste a toujours

représenté 20% à 22% de l'actif, tandis qu'à FONCIAS il est resté supérieur à 50% sur les trois exercices.

Cette situation s'explique par la structure des placements, car rap-
pelons que les dépôts à terme constituaient la plus grosse part de la contre
partie des provisions techniques. La conséquence donc c'est que les banques et
chèques postaux détiennent plus de 40% des valeurs réalisables ou disponibles
à court terme.

Paragraphe 2 - Evolution de la structure financière : méthode des ratios

Pour pouvoir cerner la situation financière d'une compagnie d'assu-
rances, il faut (dans l'énorme masse des informations comptables) opérer une
sélection, et effectuer des rapprochements entre différents postes ; en vue de
mettre en évidence les caractéristiques financières et économiques de la compa-
gnie.

C'est en cela que réside l'intérêt de la méthode des ratios.

a)- Ratios de structure financière.

1./-

	Capitaux propres Total du passif	%
1982	$\frac{196.812.489}{1.857.155.620}$	= 10,59
1983	$\frac{224.402.427}{2.335.801.181}$	= 9,60
1984	$\frac{218.539.247}{2.732.177.755}$	= 7,99

Ce ratio en baisse montre bien la faiblesse du financement propre,
de façon générale dans les compagnies d'assurances. C'est la raison pour laquelle
le capital social ne peut être une garantie des engagements envers les assurés.

2./-

	<u>Provisions techniques</u> <u>Total passif</u>		%
1982	$\frac{877.789.341}{1.857.155.620}$	=	47,27
1983	$\frac{1.103.846.411}{2.335.801.181}$	=	47,26
1984	$\frac{1.333.678.214}{2.732.177.755}$	=	48,82

Il confirme le fait qu'une part importante de la masse des capitaux est apportée par les provisions techniques ; et dans le cas d'espèce près de 50%.

3./-

	<u>Dépôts des réassureurs</u> <u>Prov. Tech. à charge des Réas</u>		%
1982	$\frac{551.483.418}{568.054.720}$	=	97,08
1983	$\frac{462.700.273}{469.623.300}$	=	98,58
1984	$\frac{422.363.457}{463.751.571}$	=	91,07

Ce ratio permet de mesurer la couverture des réassureurs par les dépôts effectués auprès de la société.

Avoisinant l'unité, on peut dire que le degré de couverture est très appréciable, car l'idéal pour la compagnie serait une couverture totale.

b)- Ratios de rentabilité

1./-

	$\frac{\text{Bénéfice net}}{\text{Capitaux propres}}$	%
1982	$\frac{86.589.938}{196.812.489}$	= 43,99
1983	$\frac{70.136.820}{224.402.427}$	= 31,25
1984	$\frac{87.187.351}{218.539.247}$	= 39,89

Ce ratio classique, appelé ratio de rentabilité des capitaux propres, confirme un point de vue que nous avons souligné d'entrée de jeu.

En effet la finalité d'une compagnie d'assurances peut être aussi, d'offrir aux détenteurs de capitaux une bonne rentabilité financière.

2./-

	$\frac{\text{Bénéfice net}}{\text{Nombre d'actions}}$
1982	$\frac{86.589.938}{14.000} = 6.185 \text{ F.CFA}$
1983	$\frac{70.136.820}{14.000} = 5.010 \text{ F.CFA}$
1984	$\frac{87.187.351}{14.000} = 6.228 \text{ F.CFA}$

Ce ratio intéresse particulièrement les actionnaires, car il traduit le bénéfice généré par chaque action. Sur les trois exercices le montant obtenu est substantiel, car en d'autres termes cela revient à dire que le bénéfice net par rapport au capital social était de 61,84% ; 50,09% et 62,27% pour les trois exercices respectivement.

c) - Limites de la méthode des ratios.

Soulignons que les ratios ne constituent qu'une méthode d'analyse parmi tant d'autres, et il convient de se garder de toute systématisation dans l'interprétation de la valeur numérique d'un ratio.

En effet traitant de données en provenance de documents de fin d'exercice (bilans, C E G, etc...), cette méthode se révèle purement statique.

Voilà pourquoi d'aucuns lui oppose la méthode du Tableau Emplois-Ressources (T.E.R.), ou étude du financement de la période ; qui a le mérite de mettre en évidence les flux financiers qui traversent l'entreprise.

Pour l'heure, le T.E.R. ne fera pas partie de notre réflexion qui d'ailleurs s'achève avec la critique portée sur les ratios.

CONCLUSION G E N E R A L E

=====

D'une manière générale, les méthodes et principes d'analyse des bilans et comptes de résultats, ont fait l'objet de nombreuses études théoriques et pratiques et sont couramment employés par les banques, cabinets d'audit, journalistes financiers etc...

Mais ces méthodes et outils d'analyse financière doivent être adaptés à la nature particulière de la compagnie d'assurances. En effet contrairement à la plupart des entreprises, celle d'assurances n'a pas de besoin de financement, et est d'ailleurs un "intermédiaire financier non bancaire" selon la théorie économique moderne.

De ce fait la technique classique d'analyse de la structure financière, d'une entreprise qui sollicite un crédit, n'a pas l'occasion de s'exercer à l'égard d'une compagnie d'assurances. Ne sont donc pas apparus à travers nos développements les problèmes de financement des investissements, de fonds de roulement etc..., ce qui aurait pu surprendre l'observateur non averti.

"La perfection n'étant pas de ce monde", il est compréhensible que tout au long de l'examen que nous avons mené, certaines données non moins importantes ; infirmant quelque peu ou confirmant davantage nos analyses, aient pu nous échapper.

En dépit de cela, il nous a été donné de constater que non seulement la gestion financière occupait une place de choix à FONCIAS, mais aussi que le tandem chiffre d'affaires - bénéfice net n'était pas aussi étroit en assurance.

En effet il ressort que sans les produits financiers générés par les placements, des résultats positifs n'auraient pu être obtenus. Parallèlement à cela, malgré la baisse du chiffre d'affaires global de 8,25% en 1984, le bénéfice net quant à lui progressait de 24,31% pour cet exercice.

Mais au niveau des provisions techniques, notamment en ce qui concerne la réglementation des placements, des zones d'ombre sont apparues qui sans être alarmantes, méritent une attention particulière de la part des autorités du contrôle.

Enfin de l'avis des actionnaires, un motif latent de satisfaction prévaut. Car malgré la crise économique qui a entraîné la baisse générale des bénéfices, et même la disparition de certaines entreprises ; FONCIAS est l'une des rares de la place à avoir conservé, un taux substantiel de dividendes à ses actionnaires.

Cela n'est-il pas synonyme de bonne gestion, et d'un capital de confiance auprès des assurés ? Si besoin en était, signalons que la Société Nationale d'Assurances et de Réassurances (SONAR), dont le chiffre d'affaires était supérieur de près de 75% à celui de FONCIAS en 1984, a dégagé le même montant en bénéfice net que FONCIAS, soit 87 millions F.CFA en 1984.

B I B L I O G R A P H I E

=====

- Pour comprendre les bilans et comptes de résultats des sociétés d'assurances.
- Bilans FONCIAS de 1982, 1983, 1984
- C.E.G. FONCIAS de 1983 et 1984
- Etats CICA de 1983 et 1984
- Cours de Gestion financière de Mr. BATHILY RACINE MAMADOU, Professeur missionnaire à l'I.I.A.
- Cours de Contrôle sur place de Mr. GARDAZ, professeur missionnaire à l'I.I.A.

22 NOV. 1983

N° 02681 /MF/DGI.

Le Ministre des Finances

à Monsieur le Directeur Général de la
FonciVolta
OUAGADOUGOU

Objet:

Préférence:

Monsieur le Directeur Général,

Suite à notre entretien relatif à la prise de participation de l'Etat Voltaïque au capital social de la FonciVolta, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la volonté du gouvernement voltaïque est la suivante :

1°/ - La Préservatrice-Foncière pourrait disposer de 51 % du capital social pendant une période de trois (3) ans au lieu de Cinq (5) ans.

2°/ - L'Etat Voltaïque prendra au départ 20 % du capital Social de la FonciVolta pour atteindre 35 % dans un délai de trois (3) ans. La valeur de cession de l'action sera à 10.000 Frs CFA correspondant à la valeur nominale de l'action en 1978 date de création de la FonciVolta. Ainsi l'acquisition des actions s'élèvera à VINGT HUIT MILLIONS (28.000.000) de Francs CFA.

Le Gouvernement voltaïque a désigné la C.M.D.I. pour représenter ses intérêts dans cette opération.

3°/ - L'Etat Voltaïque aura droit à un poste d'administrateur.

4°/ - L'Etat pourrait autoriser aussi la nomination d'un Directeur Général par la Préservatrice-Foncière pour une durée de 5 ans.

le 28 NOV 1983

Annexe 3 1984
FONCIAS C. E. G

DEBIT	OPERATIONS BAUTES	REASSURANCE	OPERATIONS NETTES	CREDIT	OPERATIONS BAUTES	REASSURANCE	OPERATIONS NETTES
Reductions et frais rangio	100.708.391	49.526.208	111.182.183	Pr. d'Acc. Not.	798.656.210	279.709.178	518.947.032
+ PSAE cloture	1.191.982.996	459.723.426	732.259.570	- PREC cloture	111.695.218	4.034.115	137.661.073
- PSAE ouverture	900.901.006	440.965.672	459.935.334	+ PREC ouverture	202.945.405	28.657.628	174.287.777
Charges et frais de l'Ex	481.790.381	68.283.962	413.506.419	Primes de l'Ex	859.906.397	304.332.661	555.573.736
Commissions	52.281.449			Produits tiers			125.592.566
Autres charges				Autres produits			12.278.476
• Frais de Rens.	70.513.650						
• Impôts et taxes	25.801.934						
• T.F.S.E., Impôt dep.	67.350.087						
• F.D. G	35.385.776						
• Solde A amort.	3.585.959						
Autres charges de l'Ex	202.637.406						
Provision et autres charges	254.918.855	99.005.583	155.913.272				
Frais financiers			16.456.459				
Solde créditeur			107.568.628				
TOTAL			693.444.778	TOTAL			693.444.778

ANNEXE 4

VENTILATION PAR CATEGORIES D'OPERATIONS

	1983		1984	
	M O N T A N T	%	M O N T A N T	%
- Automobile	186.809.119	46,25	453.239.823	94,07
- Incendie	20.380.961	5,04	13.868.492	2,86
- Transports	157.172.197	38,92	- 6.485.965	-1,33
- Autres risques	39.565.177	5,72	21.218.031	4,40
Charges de sinistre de l'ex.	403.927.454	100	481.790.381	100
- Automobile	347.691.484	41,97	398.399.914	46,33
- Incendie	175.046.208	21,13	133.929.969	15,58
- Transports	195.199.939	23,56	226.106.378	26,29
- Autres risques	110.487.859	13,34	101.470.136	11,80
Primes de l'exercice	828.425.490	100	859.906.397	100

Sources : Etats CICA C1 de 1983 et 1984.

ANNEXE 5

COMPTES DE PERTES ET PROFITS COMPARÉS

	1983	1984	V A R I A T I O N S	
			MONTANTS	%
<u>I.- DEBIT</u>				
- Pertes sur exercices antérieurs	7.642.144	13.636.838	+ 5.994.694	+ 78,44
- Autres pertes	-	128.474	+ 128.474	-
- Impôts sur les sociétés	4.353.432	7.644.514	+ 3.292.082	+ 75,64
- Bénéfice net de l'exerc.	70.136.820	87.187.351	+ 17.050.531	+ 24,31
 T O T A L	 82.131.396	 108.597.177	 + 26.465.781	 + 32,22
 <u>II.- CREDIT</u>				
- Profits d'exploitation de l'exercice	77.018.368	107.568.628	+ 30.550.260	+ 39,67
- Profits sur exercices antérieurs	5.111.781	368.764	- 4.743.017	- 92,79
- Profits exceptionnels	1.247	659.785	+ 658.538	+52.809,78
 T O T A L	 82.131.396	 108.597.177	 + 26.465.781	 + 32,22

A C T I V		Montant brut	Amortissements et provisions pour dépréciation	Montant net
I - Travaux d'établissement				
10 - Immobilisation en France		8.746.980	8.746.980	-
11 - Terrain non construit		38.250.000		38.250.000
12 - Bâti, mobilier, installation		60.000.000		60.000.000
13 - Immobilisations incorporelles		577.371		577.371
14 - Immobilisations en cours				
15 - Autres valeurs immobilières en France				
16 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques (autres que les titres de participation)		34.562.605		34.562.605
17 - Prêts et effets assimilés admis en représentation des provisions techniques				
18 - Titres de participation				
19 - Dépôts et cautionnements				
20 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
21 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
22 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
23 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
24 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
25 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
26 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
27 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
28 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
29 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
30 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
31 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
32 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
33 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
34 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
35 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
36 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
37 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
38 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
39 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
40 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
41 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
42 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
43 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
44 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
45 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
46 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
47 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
48 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
49 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
50 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
51 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
52 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
53 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
54 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
55 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
56 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
57 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
58 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
59 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
60 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
61 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
62 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
63 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
64 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
65 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
66 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
67 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
68 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
69 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
70 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
71 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
72 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
73 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
74 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
75 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
76 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
77 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
78 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
79 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
80 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
81 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
82 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
83 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
84 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
85 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
86 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
87 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
88 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
89 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
90 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
91 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
92 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
93 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
94 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
95 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
96 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
97 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
98 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
99 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				
100 - Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques				

P A S S I F		Montant brut	Amortissements et provisions pour dépréciation	Montant net
I - Travaux d'établissement				
10 - Capital social au fonds d'établissement		140.000.000		140.000.000
11 - Capital social				
12 - Réserves				
13 - Prime d'apport				
14 - Réserve légale				
15 - Réserve des plus values nettes à long terme à 10 %				
16 - Réserve des plus values nettes à long terme à 15 %				
17 - Réserve pour éventualités diverses				
18 - Réserve indisponible pour investissement immobilier				
19 - Réserve spéciale de réévaluation				
20 - Réserves réglementées				
21 - Réserve de garantie normalement dotée				
22 - Réserve pour fluctuation de change				
23 - Provision pour investissement (Participation des salariés)				
24 - Report à nouveau				
25 - Total des capitaux propres et réserves				
26 - Subventions d'équipement reçues				
27 - Provisions pour pertes et charges				
28 - Provision pour participation du personnel aux fruits de l'expansion				
29 - 16 et 18 - Dettes à long et moyen terme				
30 - Emprunts et autres dettes à plus d'un an				
31 - Dettes pour valeurs et espèces remises par les cessionnaires et rétrocessionnaires				
32 - Total des subventions, provisions pour pertes et charges et dettes à long et moyen terme				
33 - 31 à 38 - Provisions techniques				
34 - Primes				
35 - Sinistres				
36 - moins : provision de recours à encaisser				
37 - Engagements envers les institutions de prévoyance ou relatifs aux fonds de placement gérés par l'entreprise				
38 - Total des provisions techniques				
39 - 4 et 5 - Dettes à court terme				
40 - Comptes courants des cessionnaires et rétrocessionnaires créditeurs				
41 - Comptes courants des cédants et rétrocedants				
42 - Comptes courants des coassureurs créditeurs				
43 - Comptes des agents et assurés créditeurs				
44 - Personnel				
45 - Etat				
46 - Actionnaires				
47 - Filiales				
48 - Créanciers divers				
49 - Comptes de régularisation				
50 - Comptes d'attente et à régulariser				
51 - Emprunts à moins d'un an				
52 - Effets à payer				
53 - Total des dettes à court terme				
54 - 17 - Compte avec le siège social (dettes)				
55 - 87 - Résultats (excédent avant affectation)				
56 - Total général				
57 - Engagements à la charge de l'entreprise - Avals, cautions et garanties données par l'entreprise				
58 - Engagements de restitution de valeurs détenues appartenant à des tiers				
59 - Engagements de restitution de valeurs détenues appartenant à des institutions de prévoyance régies par l'article L. 4 du Code Général de Sécurité Sociale				
60 - Total général				

(Décret du 29 Août 1969)

31 - 5 - 1995
EXERCICE 1984
F-CFA

BILAN AU 31 DECEMBRE 1984

FONCIAS

A C T I F			P A S S I F		
Rappel 1983 Montants Nets	Montant brut	Amortissements et provisions pour dépréciation	Montant Net	Rappel 1983 Avant affectation des résultats	Avant affectation des résultats
20 - Frais d'établissement.....				140 000 000	140 000 000
21 et 22 - Immobilisation Terrain.....	38 250 000		38 250 000		
Immeubles.....	219 707 699	1 098 538	218 609 061		
Mobilier, mobilier, installation.....	23 594 315	2 600 587	20 993 728		
Immobilisations incorporées.....	130 000 000	-	130 000 000		
Immobilisation en cours.....	35 000 000	-	35 000 000		
23 à 27 - Autres valeurs immobilisées en France : Valeurs mobilières admises en représentation des provi- sions techniques (titres que les titres de participation) Prêts et effets assimilés admis en représentation des provi- sions techniques.....	27 000 000	-	25 000 000		
Titres de participation.....	4 267 417	-	4 267 417		
Depôts et cautionnements.....	352 915	-	352 915		
Valeurs garantissant les engagements vis-à-vis des institu- tions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés par l'entreprise. Créances pour espèces déposées chez les créanciers.....	115 478 166	-	115 478 166		
28 - Valeurs immobilisées à l'étranger.....					
29 - Valeurs remises par les assureurs.....					
A déduire : versements à effectuer sur titres non libérés Provision pour dépréciation des titres.....	591 661 012	3 789 125	587 871 887		
Total des valeurs immobilisées nettes.....					
30 - Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les pro- visions techniques : Primes.....	4 034 145		4 034 145		
Sinistres.....	28 657 628		28 657 628		
Total de la part des cessionnaires dans les provi- sions techniques.....	40 691 773		40 691 773		
4 et 5 - Valeurs réalisables à court terme ou disponibles : Comptes courants des cessionnaires ou rétrocessionnaires débiteurs.....	21 005 966		21 005 966		
Comptes courants des cessionnaires ou rétrocessionnaires créditeurs.....	79 018 839		79 018 839		
Comptes courants des cessionnaires débiteurs.....	12 698 362		12 698 362		
Comptes courants des cessionnaires créditeurs.....	283 807 331		283 807 331		
Créances sur les assurés et les agents.....	2 813 574		2 813 574		
Personnel.....	9 427 112		9 427 112		
Etat.....	4 844 300		4 844 300		
Actionnaires.....	14 027 840		14 027 840		
Filiales.....	3 867 054		3 867 054		
Débiteurs divers.....	6 000 000		6 000 000		
Comptes de régularisation.....	1 234 438 673		1 234 438 673		
Comptes d'attente et à régulariser.....	2 561 113		2 561 113		
Prêts non admis en représentation des provisions techni- ques.....	1 680 548 297		1 680 548 297		
Effets à recevoir.....					
Chèques et coupons à encaisser.....					
Titres de placement divers.....					
Banques et chèques postaux.....					
Caisse.....					
Total des comptes de tiers et des comptes financiers.....					
17 - Compte avec le siège social (dettes).....				70 138 820	
87 - Résultats (excédent avant affectation).....					
Total général.....	2 335 801 181		2 335 801 181	2 335 801 181	2 335 801 181

SOCIETE : FONCIAS

ANNEXE 9

ETAT C 4

Année : 1983.

Monnaie : F. CFA

MONTANT DES PROVISIONS TECHNIQUES
ET DE LEUR COUVERTURE

PAYS : BURKINA - FASO

I. - MONTANT DES ENGAGEMENTS REGLEMENTES

(1) Provisions pour risques en cours	202.945.405
(2) Provisions pour sinistres à payer	-
(3) Provisions mathématiques	-
(4) Autres provisions techniques	900.901.006

TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES 1.103.846.411

II. - COUVERTURE DE CES ENGAGEMENTS (sans énumération)

	Prix d'achat	Valeur estimée suivant la réglementation nationale	Valeur inscrite au bilan
(1) <u>PLACEMENTS ADMIS SANS LIMITATION</u> (1ère catégorie)			
(A) Valeurs d'Etat	48.628.248		48.628.248
(B) Immeubles ... (en construction)	61.366.337		61.366.337
(C) Autres (terrains non construits)	38.250.000		38.250.000
Total (A) + (B) + (C)	148.244.585		148.244.585
(2) <u>AUTRES PLACEMENTS</u> (2ème catégorie)			
(A) Valeurs situées dans le pays :			
(a) Immeubles			
(b) Autres (titres)	25.000.000		25.000.000
Total (a) + (b)			
(B) Autres valeurs (Dépôts à terme)			928.478.004
Total (A) + (B)			953.478.004
<u>TOTAL DES PLACEMENTS</u> (1) + (2)			1.101.722.589
(3) <u>DIVERS</u>			
(A) Espèces en caisse et en banque			121.969.457
(B) Primes à recevoir			
Total (A) + (B)			121.969.457
<u>TOTAL GENERAL DE LA COUVERTURE DES PROVISIONS TECHNIQUES</u> (1) + (2) + (3)			1.223.692.046
TOTAL DES PLACEMENTS SITUES DANS LE PAYS (1) + (2) (A)			

SOCIETE : F O N C I A S

E T A T C 4

Année : 1984

Monnaie : F..CFA

MONTANT DES PROVISIONS TECHNIQUES
ET DE LEUR COUVERTURE

PAYS : BURKINA - FASO

I. - MONTANT DES ENGAGEMENTS REGLEMENTES

(1) Provisions pour risques en cours	141.695.218
(2) Provisions pour sinistres à payer	-
(3) Provisions mathématiques	-
(4) Autres provisions techniques	1.191.982.996
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES	1.333.678.214

II. - COUVERTURE DE CES ENGAGEMENTS (sans énumération)

	Prix d'achat	Valeur estimée suivant la réglementation nationale	Valeur inscrite au bilan
(1) <u>PLACEMENTS ADMIS SANS LIMITATION</u> (1ère catégorie)			
(A) Valeurs d'Etat	39.267.417		39.267.417
(B) Immeubles	219.707.599		219.707.599
(C) Autres ...(.Terrains.).....	38.250.000		38.250.000
Total (A) + (B) + (C)	297.225.016		297.225.016
(2) <u>AUTRES PLACEMENTS</u> (2ème catégorie)			
(A) Valeurs situées dans le pays :			
(a) Immeubles			
(b) Autres ...(.Titres.).....	31.000.000		31.000.000
Total (a) + (b)	31.000.000		31.000.000
(B) Autres valeurs(.Dépôts à terme.).....			1.091.039.849
Total (A) + (B)			1.122.039.849
<u>TOTAL DES PLACEMENTS</u> (1) + (2)			1.419.264.865
(3) <u>DIVERS</u>			
(A) Espèces en caisse et en banque			143.398.824
(B) Primes à recevoir			-
Total (A) + (B)			143.398.824
<u>TOTAL GENERAL DE LA COUVERTURE DES PROVISIONS TECHNIQUES</u> (1) + (2) + (3)			1.562.663.689
TOTAL DES PLACEMENTS SITUES DANS LE PAYS (1) + (2) (A)			

0626BD		FONCIAS		BALANCE ETRANGER		A FIN 05/85		AVEC A NOUVEAU		20.06.85	
MONNAIE 950		FRANC CFA		TERRITOIRE236		HTE VOLTA					
COMPTE	NOM DU SOUS COMPTE	**	MONTANT DEBIT	MONTANT CREDIT	SOLDE DEBIT						
513000	PRET A CAISSE AUTONOME INVESTI SS		12.217.000,000		12.217.000,000						
513			12.217.000,000		12.217.000,000						
51			12.217.000,000		12.217.000,000						
552000	VAL. MOB. ACTIONS		12.000.000,000		12.000.000,000						
552			12.000.000,000		12.000.000,000						
55			12.000.000,000		12.000.000,000						
560000			626.295,000		626.295,000						
560			626.295,000		626.295,000						
562000	BIV 36006439Y OUAGA		190.503.533,000	42.327.072,000	148.176.461,000						
562001	BICIAHV 1010701/96 OUAGA		332.279.987,000	219.220.241,000	113.059.746,000						
562002	BICIAHV 1011901/51 BOBO		29.018.328,000	25.133.907,000	3.884.421,000						
562003	BIV 36013127 X BOBO		43.176.312,000	119.615,000	43.056.697,000						
562004	BICIA 1008_01_12 OUAHIGOUYA	20	6.179.064,000		6.179.064,000						
562100	BIV DEPOTS A TERME		309.657.912,000		309.657.912,000						
562101	BICIA HV DEPOTS A TERME		781.381.937,000		781.381.937,000						
562			1.692.197.073,000	286.800.835,000	1.405.396.238,000						
56			1.692.823.368,000	286.800.835,000	1.406.022.533,000						